

MORTEFONTAINE-EN-THELLE

Bulletin d'informations

| JANVIER 2023 |



Vœux du Maire – 14 janvier 2023

Crédit photos : Thelloise & Mairie

Le mot du Maire

L'année 2022 se termine dans la douleur : la COVID, la guerre, le prix des énergies, l'inflation, les violences verbales ou physiques, etc., qui, petit à petit, remplacent, la paix, la sérénité, le respect.

Le Conseil Municipal et moi-même souhaitons à chacune et chacun d'entre vous que 2023 puisse gommer tout ça et vous réserve une bonne et heureuse année.

Quels sont nos projets et réflexions en cours pour 2023 ?

- **Privilégier la sécurité de nos citoyens** : pour cela, nous mettons dès maintenant un vaste plan de restauration de la signalétique horizontale et verticale. Tout le village est concerné par ce marquage au sol (vitesse et stationnement) et cette pose de panneaux, dans le but de canaliser les abus des incivilités routières dont nous sommes tous victimes dans notre village.
- **Maîtriser et diminuer au maximum la consommation d'énergie et les dépenses énergétiques**. Un diagnostic est en cours pour connaître les faiblesses énergétiques de nos bâtiments communaux. Toutes les solutions pour améliorer nos installations seront étudiées et le meilleur choix sera retenu.
- **Valoriser notre patrimoine** : notre zone de loisirs (stade) va être partiellement aménagée. Dans un premier temps, le terrain de football sera refait, et un terrain de boules aux normes installé. Sont également envisagés, des jeux pour les petits.
- **Entretenir nos voiries** : une réflexion globale sur les rues du village est commencée, mais devant l'ampleur des coûts de réalisation, nous allons devoir planifier les priorités.
- **Maîtriser nos finances** : nous avons envisagé de baisser le taux d'imposition. L'instabilité de la situation économique du pays nous oblige à être plus raisonnable. Nous garderons donc les mêmes taux, contrairement à de nombreuses communes qui les augmentent, parfois fortement.

Cette bonne nouvelle vient s'ajouter au fait que le prix de l'assainissement va baisser d'environ 0.79€/m³, grâce à une meilleure répartition entre les communes (promesse que la Thelloise nous avait faite en juin 2020, et que nous suivions de près).

Je me fais le porte-parole de toute l'équipe municipale et vous présente à tous nos meilleurs vœux ! Outre la santé, vœux incontournables et toujours d'actualité, je vous souhaite à toutes et à tous sérénité et convivialité au quotidien pour l'année 2023.

Jean-Louis Goupil

Conseil Municipal

Conseil Municipal du 21 décembre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter Mesdames MORESSEE et HENIN comme agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2023, fixe la rémunération brute à 874 € par agent et DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023.
- APPROUVE l'avenant n° 2 du Budget Prévisionnel 2023 dans le cadre de la Concession de Service Public ILEP et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 de la convention d'affermage 2022 - 2026 correspondant, ainsi que les pièces s'y rapportant.
- TRANSFERE au Syndicat d'Énergie de l'Oise la compétence Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (MDE/EnR), AUTORISE les services du Syndicat d'Énergie de l'Oise à collecter, traiter, contrôler, analyser les données énergétiques du patrimoine communal et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement de la consommation électrique de l'éclairage public de la zone d'activité économique avec la THELLOISE

- APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes et DESIGNÉ la Communauté de communes Thelloise comme coordonnateur du groupement, ACCEPTE les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien et exécution de revêtements superficiels de la voirie communale, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à transmettre les besoins de sa commune, AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer l'accord cadre du groupement de commandes pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes.
- S'ENGAGE à verser une participation financière à la communauté de communes pour les prises destinées aux habitations, via le versement d'un fonds de concours à la Thelloise, à hauteur de 29 % du reste à charge et en fonction du nombre de prises à installer sur le territoire de la commune et dit que les crédits seront prévus au compte 2041512 du budget principal.
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivant le tableau ci-dessous :

M 57		Opérations		Montant
Compte	Intitulé	n°	Intitulé	
212	Agencements et aménagement de terrain	102	Voirie	24 000.00 €
2151	Réseaux de voirie	102	Voirie	24 000.00 €
2158	Autres installations, matériels ou outillages tech.	103	Matériel de transport et de voirie	1 000.00 €
212	Agencements et aménagement de terrain	106	Zone de loisirs – stade	15 000.00 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jordan FRAYON a été licencié pour faute grave au 17 décembre 2022.

Informations Municipales

RECENSEMENT DE LA POPULATION



**Recensement
de la population 2023**

2023 débutera par le recensement de la population : du 19 janvier au 18 février.

Le recensement de la population est un acte civique et obligatoire. Cette démarche permet de fournir des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... Dès le 19 janvier, vous pourrez vous recenser par internet sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr

Une notice d'information (comprenant vos codes confidentiels de connexion) sera déposée dans votre boîte aux lettres ou remise en main propre par un des 2 agents recenseurs (si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis).

En fonction de votre adresse, vous serez recensé par Mesdames Nadia MORESSEE ou Elisabeth HENIN. Nous comptons sur vous pour leur réserver le meilleur accueil.

Nous vous rappelons que vos réponses resteront strictement confidentielles, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

EMBELLISSEMENT

Nous vous en avons parlé dans le bulletin d'octobre 2022...

Sous les bombes de peinture des artistes **Auch & Shekra** de l'association Art'Osons de Cergy (et après un long périple administratif...), le transformateur tagué de la rue du bois en val n'est plus qu'en mauvais souvenir !



art.osons



ArtOsons



contact@art-osons.fr



Décorations de Noël

Afin d'être en accord avec les directives de l'Etat en matière d'économie d'énergie, il n'y a eu cette année ni étoiles filantes, ni Pères Noël ni autres décors de Noël dans les rues du village.

Des épicéas de toute taille, ornés de boules et guirlandes, ont été installés à l'Eglise, à la Mairie, à l'école et à l'accueil de loisirs, certains décorés par les enfants.

Un remerciement tout particulier à l'Association Chloro Phil pour les décorations de la Mairie & du foyer socio-culturel.

Informations Municipales

LES LINGETTES ET L'ASSAINISSEMENT

Le Covid-19 a donné des envies de tout laver dans la maison, du sol au plafond. Et tout est bon pour éradiquer les microbes, comme les lingettes désinfectantes qu'on passe sur les surfaces potentiellement infectées.

Elles sont aussi la bête noire des services d'assainissement.

Services qui multiplient les appels à la population pour rappeler que ces lingettes ne doivent jamais être jetées dans les toilettes :

"Tout simplement parce qu'elles bouchent les canalisations. C'est même la première cause de bouchage de nos pompes. Cela provoque aussi des surchauffes des pompes situées aux postes de relèvement. Elles se mettent en sécurité, il faut envoyer quelqu'un pour les nettoyer et les relancer. Ça peut aller jusqu'à devoir les remplacer purement et simplement. Le risque est que, si les pompes sont bouchées, les eaux usées débordent et se répandent dans la nature. Tout cela coûte cher, tant économiquement qu'écologiquement. Les gens croient à tort que ces lingettes sont biodégradables. Elles sont en fait fabriquées dans des tissus fibreux qui se déchirent et se dégradent mal. Même quand leur emballage affirme qu'elles le sont, elles n'ont pas le temps de se dégrader avant leur arrivée en station d'épuration. Le réseau d'assainissement est communément appelé tout à l'égout. Cette appellation est trompeuse : elle laisse penser à tort qu'on peut jeter tout et n'importe quoi aux toilettes. Toute l'année on trouve dans les canalisations des choses qu'on ne devrait pas trouver. D'ailleurs, l'énumération que donnent certains est à lever le cœur : torchons, serpillières, éponges, gants de toilettes,"

Les utilisateurs sont donc invités à se débarrasser de leurs lingettes dans leur poubelle d'ordures ménagères (pas dans les bacs réservés au tri). Ces consignes valent pour tout objet qui ne se dégrade pas rapidement, comme les serviettes hygiéniques, tampons, couches, mouchoirs, lingettes, masques, cotons tiges, mégots, etc doivent être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères et non dans le bac jaune destiné aux déchets recyclables (emballages, papiers, cartons, plastiques).

QUELQUES PETITS RAPPELS

TYPES DE PRODUITS	➤ OÙ LES JETER	➤ CONSÉQUENCES
 Épluchures fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
 Les substances chimiques peinture, solvants, diluants, et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
 Les médicaments	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
 Les huiles et les graisses friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
 Les objets solides : les mégots, les couches, les protec- tions hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.

**La collecte des déchets ménagers et du recyclage a lieu chaque mardi matin.
Merci de respecter les consignes de tri et de sortir vos containers la veille.
La collecte des déchets verts reprendra le 27 mars 2023.**

URBANISME

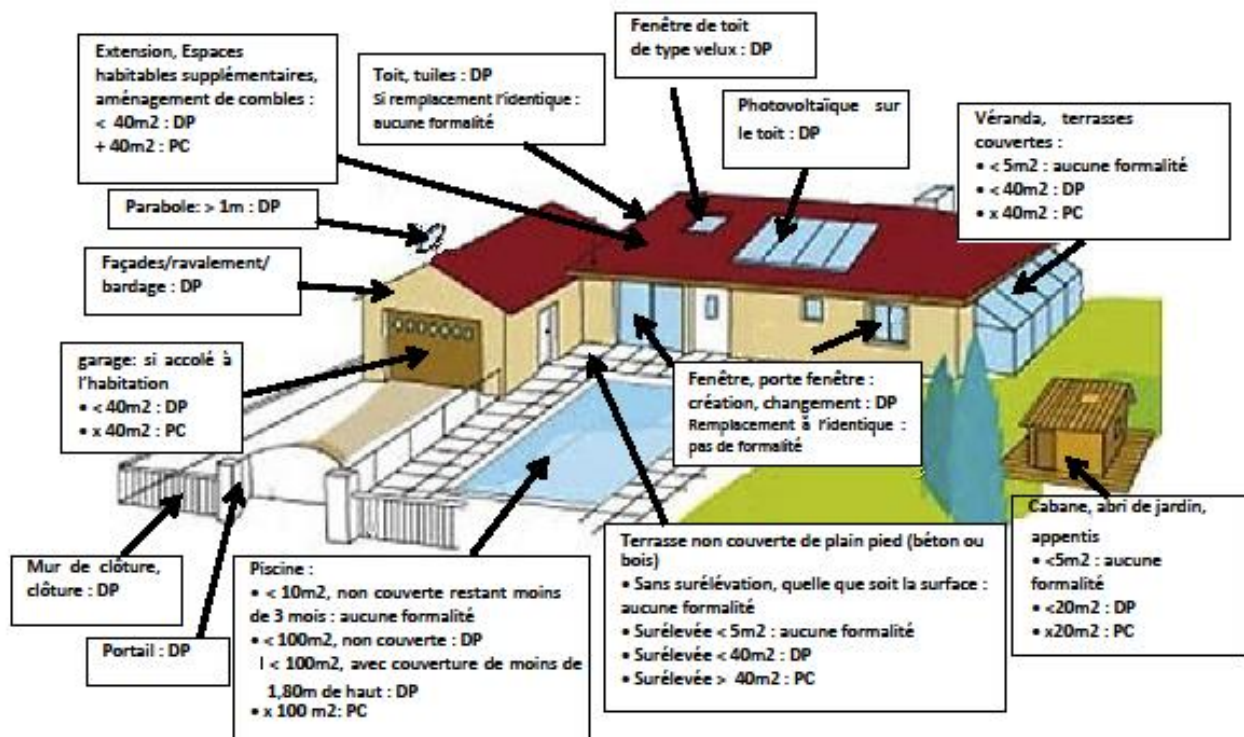
QUELLE AUTORISATION DEMANDER POUR QUEL TYPE DE TRAVAUX ?



Un rappel sur les grands principes de la réglementation en matière d'urbanisme dans notre commune.

La règle du permis de construire pour l'implantation d'une construction nouvelle, par exemple une maison neuve sur un terrain nu, est connu de tous, mais tous les travaux ayant pour objet de modifier une construction, d'édifier ou de modifier une clôture, sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation afin de se conformer au Code de l'urbanisme, mais aussi par les spécifications locales précisées par le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui fournit les règlements pour chaque zone du territoire communal.

Selon la nature des travaux, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable (DP), ou d'un permis de construire (PC). Le terrain nu doit faire l'objet d'un certificat d'urbanisme. En outre, le PLU de Mortefontaine en Thelle exige un permis en cas de démolition d'un édifice



Le schéma ci-dessus n'ayant qu'un caractère indicatif, il convient, pour tous projets de travaux, de s'adresser au préalable à la mairie afin de vérifier s'il y a lieu de constituer un dossier.

Occupation de l'espace public lié à des travaux :

Pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier, il est nécessaire d'obtenir un permis auprès de la commune. La demande doit être déposée au minimum 2 semaines avant le début de l'occupation.

L'autorisation d'occupation du domaine public (permis de stationnement ou permission de voirie) dépend du type d'occupation de la voirie.

- ravalement de façade (installation d'échafaudage ou de palissade),
- pose de benne à gravats ou d'échafaudage sur le trottoir, dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable...),
- stationnement provisoire d'engin (grue...) ou de baraque de chantier, d'une camionnette, d'un camion de déménagement ou d'un monte-meubles...
- création sur un trottoir d'un bateau (ou entrée charretière) d'accès à une propriété privée ou un garage,
- pose de canalisations et autres réseaux souterrains, installation de clôtures ou de palissades de chantier scellées dans le sol

Clap sur ...

11 novembre

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix

"La nouvelle de la Victoire se répand à la volée dans tout le pays, de clocher en clocher. L'écho du clairon vient d'annoncer la fin d'un conflit qui a éprouvé le monde et décimé les Hommes. La fureur du canon s'est enfin tue, couverte par un immense éclat de joie.

11 novembre 1918, il est 11 heures : c'est l'Armistice.

Pour des millions de soldats venus du monde entier, c'est la fin de quatre terribles années de combat. Le soulagement est immense."

Extrait de l'hommage de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire

Après le traditionnel discours, la Marseillaise chantée par les enfants de l'Accueil de loisirs, le dépôt de la gerbe au Monument et avant de se retrouver autour d'un chocolat ou d'un vin chaud, enfants et adultes sont venus nombreux, au côté des élus, déposer les chrysanthèmes sur les tombes des soldats Morts pour la France ou Morts au Champs d'honneur.



13 novembre

Bourse aux jouets

De la poussette au garage, des poupées aux camions de pompiers et autres jeux de société ou livres, parents et enfants ont trouvé leur(s) bonheur(s) du jour !

Une première pour l'association "Les En-Faons du Thelle" : de quoi donner une nouvelle vie à des jouets ou jeux laissés de côté...

Encore une belle réussite pour cette association pleine d'énergie !



19 & 20 novembre

Marché artisanal

Le soleil n'était pas au rendez-vous mais vous avez été nombreux à venir découvrir l'édition 2022 du marché artisanal organisé par le Foyer Rural : création en tissus, en laine, en bois, vannerie, carterie, miel, délices en tout genre..., sans oublier le manège et les machines à sous qui avaient retrouvé la place de l'Eglise !



Novembre / décembre 2022

09 décembre

Le Père Noël est venu à l'école et a remis à chaque classe des cadeaux offerts par la coopérative scolaire (financée par les parents). Les enfants ont pu lui remettre leurs lettres et partager un réel moment de convivialité avec lui autour d'un goûter.

Noël à l'école



Marché de Noël

Parents, enfants, assistantes maternelles et bien d'autres se sont retrouvés autour des stands du Marché de Noël organisé par les En-Faons du Thelle : maquillage, fabrication de cartes de Noël, pêche à la ligne, vente de chocolats, sablés, barbe à papa, vin chaud, gâteaux et crêpes.



11 décembre

Spéctacle de Noël

Malgré quelques péripéties, le Père et la Mère Noël ont trouvé le chemin de notre village pour ouvrir leur hotte et faire briller les yeux des quelques 120 enfants venus assister à la comédie musicale "Léontine & les embûches de Noël" par la Compagnie "L'antimonotonie".

(Spectacle et cadeaux offerts par la municipalité)



Colis des anciens

Réservé aux Mortifontains de plus de 65 ans (inscrits sur les listes électorales), le "colis des anciens" a été livré à domicile le 3^{ème} week-end de décembre par les élus. Les messages de remerciements sont nombreux : une petite attention appréciée !

Boîtes de Noël solidaires

Pour une 1^{ère}, c'est une réussite ! Ce sont presque 90 boîtes de Noël joliment enveloppées et enrubannées qui ont été remises aux bénéficiaires des Restos du Cœur de Mouy. Adultes & enfants étaient ravis de toutes ces attentions. Le responsable remercie chaleureusement les Mortifontains de leur solidarité.

Rendez-vous en décembre 2023 !



Toute l'équipe municipale tient à remercier les bénévoles des associations, les parents et les enfants pour leur investissement et leur participation aux différentes manifestations.

AGENDA

20 Janvier à partir de 19 h 30 : Soirée "contes en pyjama"

4 Février à 18 h : Soirée "jeux de société modernes" organisée par le Foyer Rural

DEMARCHES ADMINISTRATIVES



Cartes d'identité - Passeports

Les demandes de cartes d'identité (CNI) sont désormais traitées selon les mêmes modalités que les demandes de passeport biométriques. Il est donc nécessaire de **télécharger, remplir et imprimer** votre pré-demande de carte d'identité ou de passeport sur internet (ants.gouv.fr).

Vous pouvez effectuer votre demande de titre dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil, quel que soit votre lieu de résidence.

Le demandeur doit obligatoirement être présent au dépôt et au retrait du titre. Les mineurs devront être présents et accompagnés de leur représentant légal.

Les mairies les plus proches équipées d'un dispositif sont : Méru, Noailles et Chambly.
Dans les 2 cas, il est impératif de prendre rendez-vous auprès de la mairie voulue. Elle vous donnera la liste des éléments à fournir en fonction de votre dossier.

Recensement "le parcours de citoyenneté"

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser dès 16 ans à la mairie de leur domicile ou en ligne

www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/recensement-citoyen

Cette démarche obligatoire s'inscrit dans le parcours de citoyenneté. Elle facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté.

Cette dernière donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, etc...).

Elections

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire (art. L9 du Code Electoral). Elle est automatique pour les jeunes de 18 ans (dans la commune où a eu lieu leur recensement citoyen et sous certaines conditions). Cette démarche peut se faire en mairie, par courrier ou par internet :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

Vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes électorales à l'adresse suivante :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE

INFORMATIONS DIVERSES



Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. **Elle est gratuite.**

Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités et les services mairie de votre commune et des alentours.



Le Pass Permis Citoyen est une aide financière de 600 €, sans aucune condition de ressources, allouée par le Conseil Départemental de l'Oise pour tous les jeunes Oisiens âgés de 18 à 19 ans révolus. Une aide concrète pour bien démarrer dans la vie !

Découvrez les 4 "pass citoyen" du Conseil Départemental de l'Oise :

<https://www.oise.fr/les-pass-citoyens-du-conseil-departemental-de-loise>



Mardi 14 février 2023

14 h - 16 h 30

Place de la Mairie